

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**COLLOQUE ANNUEL 2019 DES CENTRES
DE PLANIFICATION**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) sont des lieux d'accueil individuel ou collectif pour toute personne en âge de procréer ; ils permettent des échanges sur la vie amoureuse, affective, sexuelle et de s'informer sur la contraception, les infections sexuellement transmissibles (IST) et les interruptions volontaires de grossesse (IVG).

Ce sont également des lieux de consultations gynécologiques gratuites pour les mineurs et non assurés sociaux et confidentielles pour tous. On y pratique des examens médicaux, des prescriptions de contraception et de contraception d'urgence (gratuites pour les mineurs), des IVG médicamenteuses et ce jusqu'à 5 semaines de grossesse, des dépistages et des traitements de première urgence pour les IST.

Enfin, une des missions prioritaires des CPEF est la prévention en matière de santé sexuelle. Des équipes pluridisciplinaires interviennent dans les établissements scolaires (collèges et lycées), mais également dans les centres sociaux, instituts spécialisés (IME, EREA ...), associations (Falep...).

Dans ce cadre, le service des CPEF organise chaque année une conférence-débat sur une thématique ciblée en relation avec ses missions.

Ce type de rencontre permet de mettre en lien les différents acteurs de terrain mais également de bénéficier de l'intervention de personnalités qui apportent leur expertise et leur expérience au niveau des problématiques retenues, notamment dans les domaines de la prévention.

L'édition 2019 de cette manifestation se déroulera le jeudi 17 octobre 2019, à Furiani, de 9 heures à 17 heures, sur le thème « Sexisme et préjugés - Déconstruire aujourd'hui pour préparer demain ».

Elle s'articulera autour de 2 interventions majeures : Mme Yaëlle ANSELLEM-MAINGUY, experte en question de genre et en éducation à la sexualité, et le Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida et pour la santé des jeunes (CRIPS).

Les dépenses correspondantes, prévues au budget annuel de l'exercice du CPEF concerneront la rémunération de l'intervenant du CRIPS (390 €), les frais de déplacement des intervenants (600 €), d'hébergement (250 €) et de restauration (120 €), les frais pour le matériel de sonorisation pour la salle et d'un technicien (1 500 €), l'achat d'objets publicitaires (1 000 €).

L'ensemble de ces dépenses sera imputé au programme N5212A, chapitre 934, fonction 410, compte 6185 intitulé « Frais de colloques et de séminaires ». Les frais relatifs au café de bienvenue et au buffet déjeunatoire ne seront pas imputés sur le budget du CPEF mais sur celui des Moyens généraux de la Collectivité de Corse. Les frais de location de salle sont offerts par la municipalité de Furiani dont la convention de mise à disposition est jointe en annexe.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'organisation de la conférence-débat qui se déroulera le 17 octobre 2019, à Furiani, dans la limite de 5 000 €.
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à venir.

Vous trouverez en annexe la convention avec la commune de Furiani

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.